

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
du conseil d'administration**

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT NOVEMBRE,

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 14 novembre 2025, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Anthony GUIDAULT, Nicole BERNARDIN, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Charles de MONTFERRAND

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Céline VERON, Benoît AKKAOUI, Cécile ALLEMAN, Philippe BOURGETEAU, Antoine MASSON

OBJET : Finances - Décision modificative de crédits n° 3 - Budget principal et budgets annexes hors EHPAD - Exercice 2025

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget primitif.

L'examen de la situation budgétaire actuelle de l'exercice 2025 fait apparaître la nécessité de procéder à des ajustements de crédits qui se traduisent, pour le budget principal et les budgets annexes hors EHPAD, par les évolutions suivantes :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	(+) 150 600 €	(+) 150 600 €
Investissement	(+) 700 €	(+) 700 €

➤ **En fonctionnement :**

L'ajustement de crédits de dépenses de + 150 600 € se répartit entre les différents budgets de la manière suivante :

- Budget principal : 0 €
- Budgets annexes hors EHPAD : + 150 600 €

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20251120-DEL-2025-101-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

Au budget principal :

Le montant total des crédits du budget principal n'évolue pas, pour autant des mouvements entre chapitres sont nécessaires.

Il s'agit notamment de l'ajustement de la masse salariale (-160 000 €), de la subvention de fonctionnement aux budgets annexes (+ 1 150 600 €) dont une reprise du soutien financier de l'EHPAD à hauteur d'un million d'euros.

Ces nouveaux besoins sont compensés par la diminution des autres charges de gestion courante (- 990 600 €).

Aux budgets annexes :

Les crédits des budget annexes augmentent de + 150 600 €.

L'évolution des dépenses correspond pour partie par l'ajustement des charges de personnel (+160 k €). Il est complété par l'inscription de crédits au budget Saint-Michel pour + 4 600 € pour des frais d'entretien de bâtiment, + 1 200 € pour des créances éteintes et + 700 € de dotation aux amortissements. Ces nouveaux besoins sont compensés par une diminution des dépenses de fluides (-16 000 €).

Une augmentation des crédits de recettes pour un montant de + 150 600 €

Les nouvelles recettes concernent principalement un ajustement de la subvention d'équilibre du budget principal (+160 000 €)

➤ En investissement :

L'ajustement de crédits de dépenses de + 700 € se répartit entre les différents budgets de la manière suivante :

- Budget principal : 0 €
- Budgets annexes hors EHPAD : + 700 €

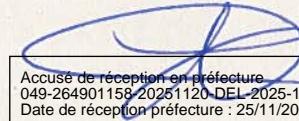
Aux budgets annexes :

Les crédits des budgets annexes augmentent de 700 €.

L'augmentation de crédits correspond à l'ajustement des amortissements pour la résidence Robert Robin (+ 700 €) compensés en partie par l'inscription de crédits au compte des immobilisations corporelles (+ 700 €).

Après avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité adopte la décision modificative de crédits n° 3 de l'exercice 2025.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée


Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20251120-DEL-2025-101-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

EXERCICE 2025 - DECISION MODIFICATIVE N°3 RECAPITULATIF GENERAL

Fonctionnement

	Dépense	Recette
1 - Budget Principal	0,00	
2 - Budgets annexes hors EHPAD	150 600,00	150 600,00
TOTAUX GENERAUX	150 600,00	150 600,00

Investissement

	Dépense	Recette
2 - Budgets annexes hors EHPAD	700,00	700,00
TOTAUX GENERAUX	700,00	700,00

EXERCICE 2025 - DECISION MODIFICATIVE N°3
RECAPITULATIF PAR TYPE DE BUDGET

Fonctionnement

	Chapitre	Article	Libellé	Dépense	Recette
1 - Budget Principal	012 - Charges de personnel et frais assimilés	64111	Rémunération principale	-160 000,00	
	012 - Charges de personnel et frais assimilés			- 160 000,00	
	65 - Autres charges de gestion courante	65736211	Non dotés de la personnalité morale	1 150 600,00	
		65133	Secours d'urgence	-990 600,00	
	65 - Autres charges de gestion courante			160 000,00	
	Total			0,00	
	Groupe 1 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	60613	Achats non stockés de matières et fournitures - Chauffage	-7 000,00	
		60612	Achats non stockés de matières et fournitures - Énergie, électricité	-2 000,00	
		60611	Achats non stockés de matières et fournitures - Eau et assainissement	-7 000,00	
		Groupe 1 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante			- 16 000,00
		Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	160 000,00
2 - Budgets annexes hors EHPAD					
Groupe 3 - Dépenses afférentes à la structure	68112	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Immobilisations corporelles	700,00		
	6542	Créances éteintes	1 200,00		
	61521	Entretiens et réparations sur bien immobiliers - Bâtiments publics	4 700,00		
	Groupe 3 - Dépenses afférentes à la structure			6 600,00	
Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables	7712	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Subvention d'équilibre		150 600,00	
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables			150 600,00	
	Total			150 600,00	
TOTAUX GENERAUX - FONCTIONNEMENT			150 600,00	150 600,00	

Investissement

	Chapitre	Article	Libellé	Dépense	Recette
2 - Budgets annexes hors EHPAD	21 - Immobilisations corporelles	21311	Constructions sur sol propre - Bâtiments publics	700,00	
	21 - Immobilisations corporelles			700,00	
	28 - Amortissement des immobilisations	28181	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales ; agencements, aménagements divers		700,00
	28 - Amortissement des immobilisations				700,00
	Total			700,00	700,00
	TOTAUX GENERAUX - INVESTISSEMENT			700,00	700,00

EXERCICE 2025 - DECISION MODIFICATIVE N°3
BUDGET PRINCIPAL + BUDGETS ANNEXES HORS EHPAD

Fonctionnement

	Chapitre	Article	Libellé	Dépense	Recette
CCAS Angers Budget Principal	012 - Charges de personnel et frais assimilés	64111	Rémunération principale	-160 000,00	
	012 - Charges de personnel et frais assimilés			- 160 000,00	
	65 - Autres charges de gestion courante	65133	Secours d'urgence	-990 600,00	
		65736211	Non dotés de la personnalité morale	1 150 600,00	
	65 - Autres charges de gestion courante			160 000,00	
	Total			0,00	
CCAS budget annexe CAPSA	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	-100 000,00	
	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel			- 100 000,00	
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables	7712	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Subvention d'équilibre		-100 000,00
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables			- 100 000,00	
	Total			-100 000,00	-100 000,00
CCAS budget annexe CLIC	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	40 000,00	
	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel			40 000,00	
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables	7712	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Subvention d'équilibre		40 000,00
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables			40 000,00	
	Total			40 000,00	40 000,00
CCAS budget annexe résidence Justices	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	50 000,00	
	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel			50 000,00	
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables	7712	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Subvention d'équilibre		50 000,00
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables			50 000,00	
	Total			50 000,00	50 000,00
CCAS budget annexe résidence Roseraie	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	20 000,00	
	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel			20 000,00	

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20251120-DEL-2025-101-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

EXERCICE 2025 - DECISION MODIFICATIVE N°3
BUDGET PRINCIPAL + BUDGETS ANNEXES HORS EHPAD

	Chapitre	Article	Libellé	Dépense	Recette
CCAS budget annexe résidence Roseraie	Groupe 3 - Dépenses afférentes à la structure	68112	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Immobilisations corporelles	700,00	
	Groupe 3 - Dépenses afférentes à la structure			700,00	
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables	7712	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Subvention d'équilibre		20 700,00
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables				20 700,00
	Total			20 700,00	20 700,00
CCAS budget annexe résidence Saint Michel	Groupe 1 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	60611	Achats non stockés de matières et fournitures - Eau et assainissement	-7 000,00	
		60612	Achats non stockés de matières et fournitures - Énergie, électricité	-2 000,00	
		60613	Achats non stockés de matières et fournitures - Chauffage	-7 000,00	
	Groupe 1 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante			- 16 000,00	
	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	150 000,00	
	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel			150 000,00	
	Groupe 3 - Dépenses afférentes à la structure	61521	Entretiens et réparations sur bien immobiliers - Bâtiments publics	4 700,00	
		6542	Créances éteintes	1 200,00	
	Groupe 3 - Dépenses afférentes à la structure			5 900,00	
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables	7712	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Subvention d'équilibre		139 900,00
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables				139 900,00
	Total			139 900,00	139 900,00
	TOTAUX GENERAUX - FONCTIONNEMENT			150 600,00	150 600,00

EXERCICE 2025 - DECISION MODIFICATIVE N°3
BUDGET PRINCIPAL + BUDGETS ANNEXES HORS EHPAD

Investissement

	Chapitre	Article	Libellé	Dépense	Recette
CCAS budget annexe résidence Roseraie	21 - Immobilisations corporelles	21311	Constructions sur sol propre - Bâtiments publics	700,00	
	21 - Immobilisations corporelles			700,00	
	28 - Amortissement des immobilisations	28181	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales ; agencements, aménagements divers	0,00	700,00
	28 - Amortissement des immobilisations			0,00	700,00
	Total			700,00	700,00
TOTAUX GENERAUX - INVESTISSEMENT				700,00	700,00